

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du conseil municipal du 01 Juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de PONT SUR SEINE, s'est réuni dans la Salle du Conseil, 5 Faubourg St Martin, sous la présidence de Mr Denis DESMARES, Maire.

Etaient présents MM. les Conseillers Municipaux dont les noms suivent :

Mr Denis DESMARES, Maire, Mmes Catherine LENOUVÉL, Liliane CUNIN, Mrs Georges NOËL, Didier MOREL Maires-Adjointes, Mmes Anita GRUSELLE, Josette BOUREL, Mireille BOUCHEZ et Mrs, Jérôme DUFOUR, Romuald TARY, Alain DELAMOUR conseillers municipaux formant la majorité en exercice.

Absents et excusés : Mr Cédric MARECHAL, représenté par M. DESMARES Denis, M. Albertus Alfred, et Mmes DESMARES Ludivine représentée par M. DELAMOUR Alain et Danielle LAHAYE.

Le Conseil a élu comme secrétaire de séance Mme Anita GRUSELLE.

Le compte rendu de la réunion du 27 Avril 2023 a été approuvé à l'unanimité, chaque conseiller municipal ayant pu en prendre connaissance suite à l'envoi électronique desdits documents.

BUDGET PRINCIPAL : décision modificative Amortissement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le trésor public a accordé à tort des amortissements sur le budget principal qui auraient dû se répercuter sur le budget assainissement depuis l'année 2022 concernant des amortissements de lignes électriques de 1979.

Afin de pouvoir prendre en compte ces amortissements sur le budget assainissement, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative comme illustrée ci-dessous :

SECTION de FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Chapitre 23 +46.41 €

Recettes :

Chapitre 042 article 7811 +46.41 €

SECTION d'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Chapitre 040 article 281534 +46.41 €

Recettes :

Chapitre 021 +46.41 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE** Mr le Maire à effectuer les décisions modificatives ci-dessus.

GRDF : redevance d'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société GRDF occupe le domaine public suite à l'installation sur la commune de 3 271 mètres de longueur (L) de canalisation. Monsieur le Maire rappelle le coefficient de la redevance (CR) qui est de 1,39. Afin de calculer cette redevance, la société GRDF applique la formule ci-contre : $[(0.035 \times L) + 100] \times CR$.

En appliquant cette formule, GRDF trouve comme montant de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2023 pour un total de 298€. Afin que la commune touche cette somme, la commune doit émettre un titre exécutoire à l'encontre de la société GRDF.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le montant de cette redevance, soit 298€ pour l'année 2023.
- **AUTORISE** Mr le Maire à rédiger et à signer les documents nécessaires.

Service Animation : Séjour Juillet 2023 – Tarifs.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'accueil des mineurs pour le mois de Juillet 2023 qui se déroulera du 10 Juillet au 28 Juillet 2023.

Il demande à l'assemblée de fixer le tarif de ce séjour.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- **FIXE** le tarif du séjour du centre de loisirs de juillet 2023 comme ci-dessous.
- Le paiement des familles se fera par semaine. Elles seront également redevables du coût d'entrée des sorties. Les transports en autobus pour les sorties seront pris en charge par la commune.

SEJOUR :

QF de 0€ à 300€	TRANCHE 1
QF de 301€ à 500€	TRANCHE 2
QF de 501€ à 700€	TRANCHE 3
QF de 701€ à 840€	TRANCHE 4
QF > à 841€	TRANCHE 5

GARDERIE :

QF < à 600€	0.80€/heure/enfant
QF de 601€ à 959€	0.90€/heure/enfant
QF > à 960€	1.10€/heure/enfant

	SEMAINE AVEC REPAS	SEMAINE SANS REPAS
TRANCHE 1	9.00€	7.00€
TRANCHE 2	12.00€	9.50€
TRANCHE 3	16.50€	13.00€
TRANCHE 4	22.00€	18.00€
TRANCHE 5	29.50€	24.50€

SORTIES :PETITS (3-6 Ans)

Piscine Biologique (Connantre)	6.00€/enfant
Poney (Villenauxe)	15.00€/enfant
Winnoland (St Pierre du Perray)	12.00€/enfant

GRANDS (7-11ans)

Nuitée « camping » à Pont sur Seine	15.00€/enfant
Labymaïs (Saint Barthélemy)	6.00€/enfant
Trampoline Fun Space (Sens)	15.00€/enfant

Concession Nouveau Cimetière : Mme DUFOUR Paola.

Suite au décès de Madame DUFOUR Paola le 11 Mai 2023 ; Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette habitante de la commune de Pont sur Seine laisse derrière elle 3 enfants insolubles ou mineurs. Afin de palier à cette situation, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de donner à titre gratuit une concession pour une durée de 15 ans. Ce dernier précise que les concessions pour ce nombre d'années reviennent habituellement à un coût de 60€ pour les concessionnaires.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** la gratuité de la concession pour une durée de 15 ans pour Madame Paola Dufour défunte, et son fils concessionnaire Giovanni GAUCHER.
- **AUTORISE** Mr le Maire à rédiger et à signer les documents nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES :➤ SNCF : Achat du Boulodrome et du Parc de jeux pour enfants

Monsieur le Maire informe le conseil que la SNCF serait disposée à vendre les terrains du boulodrome et du parc de jeux pour un montant de 17.000€HT ; soit 20.400€ TTC. Il informe également le conseil que les frais de géomètre et l'acte notarié seraient à la charge de la commune. Ce dernier estime donc que le montant total de l'achat de ces deux terrains reviendrait à environ 25.000€ TTC. Le Conseil Municipal propose une négociation du prix de vente de ces deux terrains avec la SNCF, estimant le montant proposé trop élevé. En effet, le maire précise que les 20.400€ représentent, selon les conventions actuelles d'occupation de ces lieux, une durée de douze années de location. Monsieur le Maire propose de reporter la délibération de vote d'achat, et de négocier le montant de ces terrains avec la SNCF.

➤ Virements de crédits

Monsieur le Maire notifie aux élus les virements de crédits qui ont été effectués depuis le dernier Conseil Municipal.

➤ Réunion de chantier : Salle Polyvalente

Monsieur Georges Noël, 2^{ème} adjoint, informe le conseil municipal qu'une réunion pour le lancement des travaux s'est tenue le 1^{er} Juin 2023. Il annonce que les travaux débiteront le 12 Juin et devraient

se dérouler jusqu'à la fin du mois de septembre au plus tard. Il informe qu'à la suite de ces travaux, le bâtiment devrait alors passer en ERP de 5^{ème} catégorie, permettant la location de la salle polyvalente, et l'organisation de la cantine au 1^{er} étage.

➤ Visite annuelle des travaux de la commune

Mme Bouchez évoque l'idée d'effectuer chaque année, ou deux fois par an, une réunion de tous les élus permettant de visiter dans la commune les travaux majeurs qui se seraient réalisés ou en phase d'être réalisés dans le village. Monsieur le Maire prend bonne note de cette idée et réfléchit à l'organisation d'une éventuelle mise en place de ces visites.

➤ Visite de la sous-préfète

Monsieur le Maire informe que le 1^{er} Juin 2023, durant toute la matinée ; Madame la Sous-Préfète est venue visiter la commune de Pont Sur Seine, ses commerces et monuments historiques et à rencontrer les adjoints, Monsieur le maire et l'équipe administrative.

➤ Vidéoprotection dans la commune de Pont Sur Seine

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'une réunion concernant la vidéoprotection organisée par la gendarmerie avait eu lieu à la Motte Tilly le 31 Mai. Suite à cette assemblée, il ressort une volonté d'installer dans toute la communauté de communes 141 caméras. La commune de Pont Sur Seine serait amenée à en posséder 7. Il précise qu'un PC central situé à Nogent Sur Seine, regrouperait les images et vidéos, mais que la vie privée des habitants de la commune et des personnes de passage serait respectée. L'assemblée évoque l'idée de rajouter deux caméras supplémentaires.

Monsieur le Maire précise au conseil Municipal que des subventions seraient mises en place afin de permettre cette vidéoprotection. Le Conseil régional subventionnerait 50% du montant des caméras, tandis que les services de l'Etat en subventionneraient 25% ; il resterait donc à charge pour la commune 25% de la somme d'achat.

Avant d'émettre tout vote, le Maire propose de mettre en place des flyers avec coupon réponse dans le bulletin municipal de Juillet 2023 afin de recueillir l'avis des habitants de la commune. Les réponses seraient anonymes et permettraient d'obtenir les impressions du plus grand nombre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.